

APPEL DE PROPOSITIONS

1. AVIS AUX PROPOSANTS

1.1 Mise en contexte

Par le présent appel de propositions, la Fabrique de la paroisse Sainte-Marie-de l'Incarnation (ci-après la « Fabrique »), invite les personnes intéressées à acheter l'église et le terrain attenant, situés sur l'immeuble connu et désigné comme le lot 5 403 420, dont la superficie est de 16 281.9 m².

Une personne intéressée devra soumettre sa proposition à la Fabrique par le dépôt d'une promesse d'achat, le tout selon les instructions et modalités suivantes.

1.2 Objet de l'appel de propositions

La Fabrique utilise le présent appel de propositions dans le but de permettre à tous de soumettre une proposition, ce processus ne constituant cependant pas un engagement de la Fabrique envers les proposant.

1.3 Traitement des propositions

La Fabrique ne s'engage à accepter aucune des propositions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers un proposant. La Fabrique n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute proposition.

Pour être acceptée, une proposition doit avoir fait l'objet d'une résolution favorable de l'assemblée de la Fabrique.

La résolution de l'assemblée de la Fabrique doit elle-même être approuvée par l'archevêque avant que la proposition puisse être acceptée.

1.4 Contenu obligatoire de la promesse d'achat

Une promesse d'achat soumise dans le cadre du présent appel de propositions doit être conforme au modèle de promesse d'achat disponible à l'adresse suivante : <https://diocesedesherbroke.org/fr/appel-de-propositions>.

1.5 Dépôt d'une proposition

Une personne intéressée à participer au présent appel de propositions doit déposer à la Fabrique les documents suivants :

- Une promesse d'achat dûment signée par le proposant et conforme au modèle de promesse d'achat disponible à l'adresse suivante : <https://diocesedesherbroke.org/fr/appel-de-propositions>;

- Dans le cas où une proposition est faite par une personne morale, la résolution de cette dernière autorisant la proposition dans son ensemble;
- Un plan ou une description préliminaire et un échéancier de réalisation du projet envisagé par la proposition.

Pour être valablement reçue, une proposition doit être déposée dans une enveloppe scellée et identifiée au coin inférieur gauche de l'enveloppe « Soumission pour achat de l'église Saint-Isidore et du terrain attenant à Saint-Isidore-de-Clifton au bureau de la paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation situé au 170, rue Principale Est à Cookshire, QC.

Une proposition peut être déposée jusqu'au 18 juin 2023, à minuit.

Toute proposition reçue après l'heure indiquée sera retournée non ouverte à son expéditeur.

1.6 Demande d'information

Pour tout renseignement concernant cet appel de propositions, vous pouvez communiquer avec Monsieur Michel Mercier en appelant au 819 875-3073.

Le proposant ne doit en aucun cas s'adresser à une personne autre que Monsieur Michel Mercier pendant la période d'appel de propositions.

1.7 Frais de la demande

Le proposant n'a droit à aucun dédommagement pour les frais engagés pour la préparation et la présentation de sa proposition ou pour l'obtention de renseignements supplémentaires.

1.8 Propriété des documents

Toute proposition déposée ainsi que tous les documents s'y rattachant sont la propriété de la Fabrique et ne sont pas retournés au proposant.

1.9 Visite des lieux

Les personnes intéressées pourront visiter l'église St-Isidore et le terrain attenant en compagnie d'un représentant de la Fabrique, sur RDV en appelant au 819 875-3073.

Donné à Cookshire, Québec, ce 11 mai 2023.

Par décision de l'Assemblée de Fabrique Sainte-Marie-de-l'Incarnation.

Pierre-Célestin Ona Zue, s.d.b.t président

